

Moscou 20 avril.1996

COMPTABILITE, CONTROLE ET PROTECTION PHYSIQUE

DES MATIERES NUCLEAIRES

L'importance des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de normes efficaces de comptabilité, de contrôle et de protection physique des matières nucléaires pour garantir leur sécurité et prévenir leur détournement, a été réaffirmée à l'occasion du Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Il s'agit là d'une contribution utile sur la voie de la non-prolifération nucléaire. Les progrès déjà accomplis en matière d'amélioration de la comptabilité, du contrôle et de la protection physique des matières nucléaires ont été soulignés. Une intensification des efforts et de la coopération dans les domaines définis a été encouragée, et certains principes de la comptabilité, du contrôle et de la protection physique des matières nucléaires ont été réaffirmés, ainsi que leur lien avec les objectifs mondiaux de non-prolifération nucléaire.

Le Sommet a permis de dégager un consensus sur les points suivants :

- soutien réaffirmé au système de garanties de l'AIEA qui joue un rôle essentiel pour éviter que le détournement de matières nucléaires passe inaperçu, au développement des capacités de détecter les activités nucléaires non déclarées, au renforcement adéquat du système de garanties lorsque cela est nécessaire ;

- reconnaissance de l'importance de normes efficaces de comptabilité, de contrôle et de protection physique des matières nucléaires, de la responsabilité fondamentale des Etats de veiller à la sécurité de toutes les matières nucléaires en leur possession et, à cette fin, de la nécessité de s'appuyer sur des dispositifs nationaux efficaces (y compris EURATOM dans les domaines où cette organisation est compétente) pour la comptabilité, le contrôle et la protection physique des matières nucléaires, prévoyant des réglementations, des autorisations, des inspections et des dispositifs nationaux de comptabilité et de contrôle ;

- la nécessité d'adhérer à des normes et recommandations clairement établies pour la comptabilité, le contrôle et la protection physique des matières nucléaires, ainsi que la nécessité pour les Etats de veiller à l'efficacité des procédures de comptabilité, de contrôle et de protection physique par rapport à ces normes et recommandations, aussi bien au plan national qu'à celui des installations ;